

# Note de synthèse

## Comité syndical du 3 octobre 2017

### Points à l'ordre du jour

---

1. Etat de la trésorerie du Syndicat.....	1
2. Travaux programme Breizh Bocage.....	2
3. Ressources humaines.....	2
A. Poste technicien bocage.....	2
B. Autres points ressources humaines.....	3
4. Mise en place de la compétence GEMAPI.....	3
5. Pollution LACTALIS.....	5
6. Points divers et information.....	5

### 1. Etat de la trésorerie du Syndicat

Un point sera fait sur la trésorerie du Syndicat.

Alors que le budget 2017 a été élaboré en tenant compte du contexte budgétaire contraint du Syndicat avec le choix de ne pas augmenter la participation des communes, la situation financière du Syndicat est difficile. Pour rappel, de nombreuses actions avaient été supprimées : diminution du nombre de diagnostic, baisse de l'enveloppe des travaux CTMA et bocage, pas de lettre de la Seiche pour 2017, pas de nouvelles actions vers les scolaires... afin de pouvoir équilibrer le budget primitif.

Par ailleurs, l'évaluation du CTBV de la Seiche avait bien spécifié que :

*L'autofinancement représente 498 759,26€. Or, les cotisations communales entre 2012 et 2015 s'élevaient à 465 726,55€. Le syndicat disposait d'une avance de trésorerie liée aux cotisations communales de la période 2008 et 2010, c'est ce qui lui a permis d'avoir un autofinancement supérieur aux cotisations communales (-33 032,71€). Cependant, cette avance de trésorerie n'existe plus actuellement.*

*De plus, lors de l'élaboration du contrat territorial, il était prévu de passer à une cotisation communale de 1,50€ par habitant à la fin du contrat.*

*Depuis 2016, cette cotisation communale s'élève à 1,17€ par habitant. Si en 2015, la cotisation par habitant avait été de 1,50€, le syndicat aurait touché 165 957,05€ de participation communale au lieu de 123 915,59€, soit une différence de 42 041,46€, ce qui aurait permis de couvrir la différence entre l'autofinancement nécessaire compte tenu des dépenses du contrat territorial et les cotisations communales.*

*L'augmentation de la cotisation communale identifiée lors de la construction du contrat territorial s'avérait nécessaire pour pouvoir mettre en place l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre du contrat territorial afin de répondre aux objectifs de reconquête de la qualité de l'eau du bassin versant.*

**A ce jour, le syndicat connaît toujours la même situation et le problème de retard de versement des subventions Breizh Bocage ne fait qu'accentuer le contexte tendu dans lequel le syndicat se trouve.**

Un état des dépenses et recettes a été établi et présenté en réunion de bureau le 14 septembre dernier. Malgré la ligne de trésorerie (qui sera débloquée en totalité au 31 décembre), il y a un risque de finir l'année en déficit si les subventions Breizh Bocage (travaux 2015-2016 réalisés et animation 2016 et les demandes d'acomptes de l'animation 2017 et des travaux 2016-2017 réalisés) ne nous sont pas parvenues.

Par ailleurs, à la fin août, il a été convenu en interne de diminuer les dépenses CTMA (le projet de la Planche aux Merles est reporté en 2018) d'autres postes de dépenses ont été revus à la baisse également.

La décision d'annuler les travaux Breizh Bocage pour l'hiver 2017/2018 a été prise en bureau le 14 septembre. De plus, nous n'avons toujours pas reçu les conventions qui nous assurent l'engagement financier des instances concernées pour les travaux 2017-2018.

## **2. Travaux programme Breizh Bocage**

Par précaution et afin de ne pas bloquer la poursuite du programme, il sera nécessaire de prendre une délibération pour approuver le projet et plan de financement estimatif des travaux 2017/2018 reportés à l'hiver 2018/2019.

Cette délibération de principe est nécessaire pour pouvoir faire la demande de subvention auprès du guichet unique. A compter de la date de réception de la convention, le syndicat dispose de 3 ans pour réaliser les travaux, et il peut à tout moment annuler sa demande.

En fonction des capacités budgétaires futures du syndicat, il sera étudié la possibilité ou pas de réaliser environ 20 km de linéaires de plantations.

Un plan de financement et le détail des projets de travaux seront présentés au cours de la séance.

## **3. Ressources humaines**

### **A. Poste technicien bocage**

Le contrat d'Etienne GOUSET, technicien bocage au Syndicat prend fin le 31 décembre 2017.

Une stagiairisation suivi d'une titularisation de l'agent en catégorie C était envisagée. Ce choix n'est pas possible actuellement, car il engage la collectivité dans le maintien de ce poste dans un contexte politique (GEMAPI) et financier (retard de paiement Breizh Bocage) très incertain. Il y a trop peu de visibilité pour la collectivité sur le court et moyen terme en raison des difficultés de financement à venir en raison des retards de paiement de Breizh Bocage.

Aussi, les membres du bureau ont fait part de leur difficulté à pouvoir renouveler le poste d'Etienne GOUSET du fait du manque de visibilité sur la date des versements des soldes de subventions attendues.

Si la collectivité ne renouvelle pas le poste, c'est un choix à la fois préjudiciable pour l'agent mais aussi pour la collectivité qui ne peut pas continuer à animer le programme Breizh Bocage dont les financements sont à ce jour très aléatoires et contraints.

Pourtant c'est 20km de haies qui étaient prévues cette année et 10 autres en attente, avec une majorité de projet de haies sur talus ou billons. Ces projets ont dû être reportés à l'hiver 2018-2019.

La reconstitution du maillage bocager est un véritable enjeu sur le bassin versant de la Seiche, et la profession agricole est de plus en plus demandeuse. Il y a aujourd'hui une vraie dynamique qui risque d'être cassée et de pénaliser certains agriculteurs, ainsi que des entreprises, si le programme Breizh Bocage ne peut être encore porté.

La stratégie Breizh Bocage (2015-2020) précisait la volonté de planter 60km de haies par an sur le bassin versant de la Seiche et nécessitait l'embauche de 2 techniciens « bocage ».

Une solution intermédiaire pourrait être trouvée si d'ici la fin de l'année, la DRAAF et l'ASP nous assurent une visibilité à court terme sur les financements attendus du programme Breizh Bocage.

Le contrat d'Etienne GOUSET pourrait être reconduit pour une courte période dans un premier temps (6 mois minimum) en passant par le portage de contrat avec le CDG35 (c'est le cas pour la CC au pays de la Roche aux Fées)

Le CDG 35 prend en charge la gestion administrative et financière du contrat à durée déterminée (6 mois minimum, 3 ans maximum), ce qui permet de garder l'agent et d'avoir plus de lisibilité avec la GEMAPI et le programme Breizh Bocage.

Par contre, le portage fait supporter à la collectivité un cout de 106 € / mois en plus du salaire chargé de l'agent (ce dernier étant pris en charge à 80% par le programme Breizh Bocage).

Ce contrat permettrait d'assurer les autres missions d'animation du technicien (accompagnement des communes pour la prise en compte du bocage dans leur PLU, taille et démonstration, entretien des plants).

Il s'agira d'en débattre lors du prochain comité syndical.

Si une telle décision était prise, il sera nécessaire de prendre une délibération pour permettre la reconduction du contrat de M. GOUSET.

Il sera nécessaire également, comme pour les travaux du programme Breizh Bocage, de prendre une délibération de principe pour l'animation 2018 afin de la joindre à la demande de subvention qui sera transmise au guichet unique.

## **B. Autres points ressources humaines**

- **Tableau des effectifs**

Une délibération sera à prendre pour la mise à jour du tableau des effectifs.

- **Critères de l'entretien individuel**

Une délibération sera à prendre pour l'approbation de la définition des critères de l'entretien individuel suite à la validation de la commission paritaire du CDG35 (du 18 septembre).

Pour rappel les critères étaient les suivants :

- 1/ Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- 2/ Les compétences professionnelles et techniques
- 3/ Les qualités relationnelles
- 4/ La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Pour chaque critère, des sous critères pourront être définis.

- **RIFSEEP**

Concernant le RIFSEEP, les grilles des primes pour les ingénieurs ne sont toujours pas parues.

*Reste à savoir si on finalise ce travail afin d'avoir des éléments définis par notre collectivité avant la mise en place de la GEMAPI.*

## **4. Mise en place de la compétence GEMAPI**

- **Modification possible des statuts du syndicat**

Un point sera fait sur l'organisation de la compétence GEMAPI à venir au 01/01/2018.

Une réunion d'information sur la mise en place de la GEMAPI est prévue le vendredi 29 septembre. Elle a pour objet de présenter le cadre juridique du transfert de compétences et de faire le point sur l'état d'avancement des organisations envisagées dans le département d'Ille et Vilaine.

Aussi, il est proposé de revoir les statuts du syndicat afin de clarifier ses missions pour qu'elles soient en adéquation avec les délibérations prises par les EPCI. Seuls les articles faisant l'objet d'une possible modification figurent dans le document ci-joint.

Selon les conclusions de la réunion en préfecture du 29 septembre sur la GEMAPI, cette modification de statuts vous sera présentée si elle s'avère effectivement nécessaire.

D'autres points pourraient également être abordés.

- **Convention constitutive d'un groupement de commandes**

Pour une prestation d'appui méthodologique et juridique aux restructurations des syndicats de bassins versants en cours de réflexion dans le cadre de l'application de la Loi NOTRe.

Dans le cadre de la réforme territoriale en cours (prise de compétence GEMAPI, rationalisation des syndicats...), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, le Syndicat Mixte du Bassin de la Flume, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon et le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Chevré ont engagé des réflexions sur des fusions regroupant un ou plusieurs syndicat(s) de bassin(s) versant(s) voisin(s).

Afin d'accompagner les structures dans ces projets de fusion, notamment en terme d'aide juridique et méthodologique aussi bien d'un point de vue technique (rédaction des statuts...) que financier (fusion des budgets...), il est proposé de faire appel à un bureau d'étude extérieur spécialisé dans ces domaines.

Le groupement de commandes permet à plusieurs personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Les besoins étant similaires sur ces structures, ces six syndicats conviennent par la présente convention, de se grouper pour demande de prestation d'aide juridique et méthodologique, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Pour se faire il est nécessaire de signer une convention approuvant les termes de la convention jointe à la note de synthèse afin d'accepter les modalités de fonctionnement du groupement de commande, dont le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Ille et l'Illet est désigné comme coordonnateur du groupement.

Les membres du comité syndical auront à délibérer pour autoriser le président à signer cette convention et à demander les subventions nécessaires pour l'élaboration de cette étude, sous réserve que cette étude soit indispensable et que les crédits inscrits au budget primitifs de 2018 puissent le prévoir.

## 5. Pollution LACTALIS

Un point sera fait sur la pollution de la Seiche causée par LACTALIS.

### Rappel des faits

Le 18 août dernier, un incident industriel est survenu dans le complexe laitier LACTALIS de Retiers. Cet incident a provoqué un apport important de matière organique élevée vers sa station d'épuration.

Le Groupe Lactalis avec les services de l'Etat a mis en place un plan d'actions pour résoudre l'incident au niveau de la station d'épuration du complexe laitier. A compter du 22 août, un phénomène de mortalité piscicole important s'est déclaré. En cause, un taux de matière organique élevé contenu dans les eaux de la station d'épuration de l'usine de Retiers et rejetées dans le milieu naturel de la Seiche. Milieu déjà très appauvri en oxygène suite à l'épisode de sécheresse et au problème de qualité des eaux.

En parallèle, les équipes Lactalis en accord avec les services de l'Etat ont procédé au nettoyage de la rivière à compter du vendredi 25 août. Devant l'ampleur et l'urgence de la situation, le Groupe a fini par mandaté une société spécialisée en dépollution. Celle-ci a pu apporter des moyens humains et techniques conséquents.

Au total, plusieurs tonnes de poissons morts ont été enlevés et envoyés à l'incinérateur de Cornillé. Les aérateurs en place depuis le 29 août ont permis de ré-oxygéner la rivière sur les zones touchées.

La pollution a ainsi pu être maîtrisée à compter du vendredi 1er septembre. Elle a causé la mort de milliers de poissons sur 8 km, d'Essé à Amanlis, sans compter les batraciens, invertébrés et autre espèces victimes de cette pollution.

Lactalis nous a précisé qu'un suivi post crise est mis en place par ses équipes avec une surveillance technique des points de rejets dans la Seiche et le maintien des aérateurs jusqu'au lundi 4 septembre.

Cette pollution n'a été portée à la connaissance du syndicat que le vendredi 25 août par la fédération de pêche. Les services de l'état ne nous ont pas informés du problème.

Le Président de la Seiche a rencontré depuis les services de la Préfecture et Lactalis. L'entreprise souhaite réfléchir à des mesures pour réparer l'impact sur l'environnement de la pollution. Il est question de mettre en place un groupe de travail.

Une enquête judiciaire est en cours ; le procureur de Rennes a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de la pollution de la Seiche, d'Essé à Amanlis, en Ille-et-Vilaine.

Une réunion, le 15 septembre à la préfecture de Rennes, entre LACTALIS, les services de l'Etat, les maires et le syndicat a permis de faire un point sur l'origine de la pollution, la gestion de la crise et les mesures mises en place à l'avenir pour éviter à nouveau ce genre de catastrophe.

## 6. Points divers et information

Un point sera fait sur l'avancement des dossiers en cours (inventaire cours d'eau, ZH, travaux CTMA...).